

SURVEILLANCE DE LA CDPH



La Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) est un accord international visant à promouvoir et protéger les droits de la personne des personnes en situation de handicap. La Commission canadienne des droits de la personne est responsable de faire le suivi de l'application de la CDPH au Canada.

POSSIBILITÉ DE PARTICIPATION CITOYENNE

En juin et juillet 2020, la Commission a demandé à des personnes de toutes les régions du Canada si elles voulaient participer à cette tâche primordiale et quels aspects elles jugeaient importants.

66% SOUHAITENT PARTICIPER AUX ACTIVITÉS DE SURVEILLANCE

BESOINS DES PERSONNES INTÉRESSÉES À PARTICIPER AUX ACTIVITÉS DE SURVEILLANCE

-  **FORMATION**
-  **RESSOURCES FINANCIÈRES**
-  **SUPPORTS DE COMMUNICATION**

RÔLES QU'ELLES VOUDRAIENT JOUER

- S'INFORMER CONTINUELLEMENT SUR LE PROCESSUS DE SURVEILLANCE**
- EXAMINER LES PROJETS DE RAPPORTS FINAUX**
- EXAMINER LES DONNÉES RECUEILLIES**

RÉSULTATS JUGÉS LES PLUS UTILES

- 
HISTOIRES
À PROPOS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

- 
RENSEIGNEMENTS VISUELS
- COMME DES VIDÉOS OU DES DÉPLIANTS

- 
RAPPORTS

